

**COMMUNE DE LAUSANNE**

---

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2000  
Plan des investissements pour les années 2000 à 2003**

---

*Préavis N° 103*

Lausanne, le 30 septembre 1999

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2000 ainsi que le plan des investissements pour les années 2000 à 2003.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
  2. **Modifications structurelles**
  3. **Considérations générales**
  4. **Budget de fonctionnement de 2000**
  5. **Plan des investissements pour les années 2000 à 2003**
  6. **Evolution présumée de la situation financière en 2000**
  7. **Conclusions**
-

## 1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2000 :

### Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 1998 Fr.	BUDGET 1999 Fr.		BUDGET 2000		ECARTS Fr.
			Fr.	Fr.	
		<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>	CHARGES	REVENUS	
1 280 880 530,66	1 291 483 200	TOTAL DES CHARGES	1 298 750 600		7 267 400
<u>1 229 232 574,93</u>	<u>1 242 172 000</u>	TOTAL DES REVENUS		1 252 180 800	10 008 800
51 647 955,73	49 311 200	<b>EXCEDENT DE CHARGES</b>		<b>46 569 800</b>	-2 741 400
		<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>	DEPENSES	RECETTES	
87 480 412,63	135 349 100	TOTAL DES DEPENSES	128 410 900		-6 938 200
<u>7 752 536,10</u>	<u>15 363 000</u>	TOTAL DES RECETTES		11 930 000	-3 433 000
79 727 876,53	119 986 100	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>		<b>116 480 900</b>	-3 505 200
		<b>FINANCEMENT</b>			
-79 727 876,53	-119 986 100	INVESTISSEMENTS NETS	116 480 900		-3 505 200
120 799 390,73	104 189 200	AMORTISSEMENTS		95 260 200	-8 929 000
-40 736 835,00	-8 414 400	VARIATION DES PROVISIONS ET FONDS DE RESERVE	1 334 800		-7 079 600
<u>-51 647 955,73</u>	<u>-49 311 200</u>	REPRISE DE L'EXCEDENT DE CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	46 569 800		-2 741 400
-51 313 276,53	-73 522 500	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>69 125 300</b>	-4 397 200
28 414 600,00	46 463 600	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>47 355 600</b>	892 000

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges de 46,6 millions de francs; par rapport aux comptes de 1998 (51,6 mios) et au budget de 1999 (49,3 mios), nous constatons une nouvelle légère amélioration.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 128,4 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7,9 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 11,9 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2000 atteignent 116,5 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 47,4 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 69,1 millions par le recours à l'emprunt.

## 2. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

En comparaison avec celui de 1999, le budget de 2000 enregistre les modifications ci-après :

### **Direction de la sécurité publique et des affaires sportives**

Le Service des abattoirs (270) disparaît en tant que tel et fait l'objet de la répartition suivante :

L'unité budgétaire 2700 "Abattoirs" est transférée au Service administratif de la direction susmentionnée sous chiffre 2002, avec la même appellation.

L'unité budgétaire 2701 "Elimination des déchets animaux" est intégrée dans le sous-centre 6501 "Gestion des déchets" du Service d'assainissement de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Enfin, le sous-centre 2702 "Contrôle des viandes" passe également à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, sous la même appellation, dans la nouvelle unité budgétaire 6202 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement.

### **Direction de la sécurité sociale et de l'environnement**

Outre l'arrivée des deux unités budgétaires mentionnées plus haut, ladite direction enregistre la création d'un nouveau sous-centre 6503 dans le budget du Service social et du travail, intitulé "Centre social régional CSR", dont les chiffres ont été extraits de l'unité budgétaire 6400 "Administration du service".

### **Direction des services industriels**

*Adaptation du budget de fonctionnement du Service de l'électricité face à la future loi sur les marchés de l'électricité (LME).*

Quel que soit son rythme d'application ou sa forme, la libéralisation des marchés de l'électricité impose d'adapter la structure du bilan des Services industriels aux normes européennes en la matière. Les investissements relatifs à la distribution d'électricité - qui restera un monopole de fait - ont été ainsi trop rapidement amortis. Par exemple, les réseaux et l'appareillage électrique l'ont été en quinze ans. Les normes de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) - dans son projet de "Modèle d'acheminement de l'électricité" - préconisent plutôt une durée de trente à trente-cinq ans. La LME est une loi-cadre qui prévoit que l'économie électrique fixe les règles de fonctionnement. Les normes UCS d'amortissement auront ainsi une valeur renforcée, qui pourrait devenir contraignante au cours du temps.

Au 31 décembre 1998, la valeur comptable du réseau était de 119,8 millions de francs. En retenant les normes susmentionnées, avec la limite maximale de trente ans imposée par la législation cantonale, la valeur comptable serait de 263,2 millions.

La Municipalité se propose dès lors de réactiver, en 1999, de quelque 143,3 millions la valeur des investissements relatifs à la distribution d'électricité et de procéder dorénavant aux amortissements au rythme du modèle susmentionné de l'UCS. Cette plus-value sera intégralement utilisée pour réduire la valeur comptable des investissements du chauffage à distance (-90,6 millions), de la production d'électricité d'origine hydraulique, solaire et thermique (-3,9 millions) et du télé-réseau lausannois (-48,8 millions).

Ces opérations influenceront sensiblement les comptes des SI en 1999 déjà et ont d'ores et déjà été prises en considération pour l'établissement du budget 2000.

Rappelons enfin que les Services industriels versaient jusqu'à présent un intérêt sur les avances de la "Bourse communale" (Service financier) calculé au taux interne. Dans un marché libéralisé, il a paru

équitable que les risques courus par la Commune en matière d'avance de fonds pour les investissements des divers domaines d'activité des Services industriels soient mieux rétribués. Un taux de 8,5 % a été retenu pour l'exercice 2000, d'où un accroissement important dans la facturation interne des intérêts.

### **3. CONSIDERATIONS GENERALES**

Etablir des prévisions budgétaires dans les environnements économique et politique actuels est une tâche bien délicate pour les autorités exécutives d'une ville.

On attend bien sûr un impact positif de la reprise des affaires sur les recettes fiscales; il est cependant difficile d'en estimer l'importance. En effet, la vive concurrence sévissant sur les marchés internationaux fait que la marge bénéficiaire des entreprises n'est pas proportionnelle à l'évolution de leurs chiffres d'affaires. S'agissant des personnes physiques, la lente diminution du nombre des demandeurs d'emploi devrait se traduire par une amélioration du produit de l'impôt sur le revenu; mais là également, il n'est pas aisé d'évaluer les revenus supplémentaires.

Simultanément, les charges découlant de décisions prises aux niveaux fédéral et cantonal ne cessent de croître d'année en année à un rythme bien supérieur à celui des revenus fiscaux.

En outre, au sortir de plusieurs années de restrictions budgétaires, il conviendrait de pouvoir rattraper certains travaux d'entretien des immeubles et des installations qui ont été différés et que l'on ne peut reporter sans cesse.

Enfin, depuis une année environ, différents instituts financiers ont cherché à mettre sur pied une notation des communes en fonction de leur solidité financière. Les communes fortement endettées sont pressées d'améliorer leur situation financière, faute de quoi les taux d'intérêts de leurs futurs emprunts seront majorés d'une prime de risque. Ce n'est pas encore le cas pour Lausanne...

### **4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2000**

Pour parvenir à respecter le plan d'assainissement progressif des finances communales, prévu au programme de législature 1998-2001, la Municipalité a dû pratiquer des coupes sévères sur les demandes de crédits présentées par les différents services de l'administration communale. En effet, dans la mesure où la presque totalité des revenus fiscaux supplémentaires est absorbée par l'alourdissement des charges facturées par l'Etat de Vaud, il était indispensable de trouver des économies ailleurs, sans toutefois procéder à la suppression de prestations.

Au terme de ses travaux, la Municipalité propose à votre Conseil d'adopter un budget de fonctionnement 2000 accusant un excédent des charges de 46,6 millions contre 49,3 millions au budget 1999, 51,6 millions aux comptes de 1998 et 66,3 millions aux comptes de 1997.

---

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2000 et de 1999, classés par nature de charges et de revenus :

<u>Résultat global</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1 298 750 600	1 291 483 200	7 267 400	0,6
Revenus	1 252 180 800	1 242 172 000	10 008 800	0,8
<b>Excédent de charges</b>	<b>46 569 800</b>	<b>49 311 200</b>	<b>-2 741 400</b>	<b>-5,6</b>

<u>Résultat par catégorie</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 Charges</b>	<b>1 298 750 600</b>	<b>1 291 483 200</b>	<b>7 267 400</b>	<b>0,6</b>
30 Charges de personnel	393 561 100	385 968 700	7 592 400	2,0
31 Biens, services et marchandises	314 618 000	309 512 500	5 105 500	1,6
32 Intérêts passifs	92 187 000	94 163 000	-1 976 000	-2,1
33 Amortissements	103 327 300	111 247 100	-7 919 800	-7,1
35 Dédommagements à des collectivités publiques	137 330 300	129 060 000	8 270 300	6,4
36 Subventions accordées	64 889 400	63 128 100	1 761 300	2,8
38 Attributions aux réserves	13 797 700	24 093 400	-10 295 700	-42,7
39 Imputations internes	179 039 800	174 310 400	4 729 400	2,7
<b>4 Revenus</b>	<b>1 252 180 800</b>	<b>1 242 172 000</b>	<b>10 008 800</b>	<b>0,8</b>
40 Impôts	424 890 000	411 090 000	13 800 000	3,4
41 Patentes, concessions	3 282 000	3 523 000	-241 000	-6,8
42 Revenus des biens	50 885 000	53 809 100	-2 924 100	-5,4
43 Taxes, ventes et prestations facturées	524 913 700	511 679 700	13 234 000	2,6
44 Part à des recettes sans affectation	3 120 000	4 120 000	-1 000 000	-24,3
45 Dédommagements de collectivités publiques	49 410 600	50 070 200	-659 600	-1,3
46 Subventions acquises	1 507 200	1 061 800	445 400	41,9
48 Prélèvements sur les réserves	15 132 500	32 507 800	-17 375 300	-53,4
49 Imputations internes	179 039 800	174 310 400	4 729 400	2,7

En complément aux données ci-dessus, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2000.

### 3 CHARGES

#### 30 Charges de personnel

+ 7,6 mios ou + 2,0 %

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	34 220 800	33 598 800	622 000	1,9
Sécurité publique et affaires sportives	95 854 700	94 892 500	962 200	1,0
Finances	15 473 800	15 336 100	137 700	0,9
Travaux	70 048 400	69 794 200	254 200	0,4
Ecoles	60 032 200	59 062 400	969 800	1,6
Sécurité sociale et environnement	54 828 300	51 037 500	3 790 800	7,4
Services industriels	63 102 900	62 247 200	855 700	1,4
<b>Total</b>	<b>393 561 100</b>	<b>385 968 700</b>	<b>7 592 400</b>	<b>2,0</b>

Relevons que les chiffres du budget 2000 tiennent compte des éléments suivants :

Annuités réglementaires au 1<sup>er</sup> janvier 2000

Gratifications d'ancienneté échues en 2000

Augmentation d'effectifs de l'ordre d'une quarantaine d'unités supplémentaires.

La variation du taux de progression entre les directions, outre le transfert de 0,9 million de la masse salariale du "Contrôle des viandes" ainsi que de l'"Elimination des déchets animaux" évoqué plus haut, résulte des augmentations d'effectifs admises pour l'an 2000, du plein effet de celles décidées pour l'exercice 1999, ainsi que des augmentations spéciales, principalement au Service social et du travail, qui enregistre une augmentation de quelque 2,2 millions, soit de plus de 10 %.

Par ailleurs, les économies anticipées sur les charges salariales (contribution de solidarité et délai d'attente avant une mise au concours), qui figurent en recettes au chapitre 43, s'élèvent à 12 millions de francs au budget de 2000, montant inchangé par rapport au budget précédent.

**31 Biens, services et marchandises****+ 5,1 mios ou + 1,6 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15 415 500	15 834 700	-419 200	-2,6
Achats d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	23 432 000	23 547 500	-115 500	-0,5
Marchandises	14 514 100	14 864 700	-350 600	-2,4
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	32 664 100	30 698 500	1 965 600	6,4
Honoraires et prestations de services	44 495 700	43 002 000	1 493 700	3,5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14 273 300	14 246 100	27 200	0,2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	18 552 300	18 108 000	444 300	2,5
Sous-total	163 347 000	160 301 500	3 045 500	1,9
Achats d'énergie par les SI	151 271 000	149 211 000	2 060 000	1,4
<b>Total</b>	<b>314 618 000</b>	<b>309 512 500</b>	<b>5 105 500</b>	<b>1,6</b>

Ce chapitre de charges a une nouvelle fois fait l'objet d'un examen très serré de la part de la Municipalité afin d'en limiter la progression. L'essentiel des augmentations apparaît aux Services industriels où les charges d'entretien des installations progressent de 1,9 million alors que les achats d'énergie dépassent de quelque 2 millions le montant prévu pour l'exercice précédent.

**32 Intérêts passifs****- 2 mios ou - 2,1 %**

Les hypothèses de travail retenues pour budgétiser ces charges ont été les suivantes :

insuffisance d'autofinancement pour 1999 de l'ordre de 75 millions (compte tenu du remboursement partiel d'impôt à l'Etat ainsi que d'un versement de 30 millions à la Fondation de Beaulieu)

insuffisance d'autofinancement pour 2000 de 70 millions environ

maintien d'un volume d'emprunt à court terme de l'ordre de 70 millions à un taux moyen de 2 %

consolidation des emprunts à long terme à un taux de 3 7/8 %

émission au cours de l'an 2000 d'un emprunt public de 150 millions pour combler les besoins résultant des échéances d'emprunts ainsi que des insuffisances d'autofinancement.

Il est intéressant de relever que les charges induites par les insuffisances d'autofinancement prévues pour 1999 et 2000 sont plus que compensées par les économies escomptées sur les opérations de renouvellement d'emprunts anciens à taux élevés.

**33 Amortissements****- 7,9 mios ou - 7,1 %**

	<b>Budget 2000</b>	<b>Budget 1999</b>	<b>Ecarts (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	7 000 000	6 000 000	1 000 000	16,7
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1 067 100	1 057 900	9 200	0,9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	45 344 000	44 798 900	545 100	1,2
Amortissements du patrimoine administratif des SI	49 916 200	59 390 300	-9 474 100	-16,0
<b>Total</b>	<b>103 327 300</b>	<b>111 247 100</b>	<b>-7 919 800</b>	<b>-7,1</b>

Les pertes et défalcatons sur les impôts ont fait l'objet d'une adaptation sur la base des comptes de 1998.

Par ailleurs, aux Services industriels, l'on observe une baisse résultant des opérations spéciales prévues au budget de 1999, avec d'importantes variations d'un service à l'autre suite au remaniement prévu du Bilan.

**35 Dédommagements à des collectivités publiques****+ 8,3 mios ou + 6,4 %**

	<b>Budget 2000</b>	<b>Budget 1999</b>	<b>Ecarts (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Participation à des entreprises de transports	39 000 000	38 000 000	1 000 000	2,6
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	530 000	500 000	30 000	6,0
Participation au déficit de l'Etat	5 600 000	5 600 000	0	-
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat	1 700 000	1 260 000	440 000	34,9
Participations aux charges de l'Etat pour l'enseignement	53 727 000	50 934 000	2 793 000	5,5
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	3 943 500	3 943 500	0	-
Facture sociale	30 979 800	27 062 500	3 917 300	14,5
Participation aux mesures actives du travail	695 000	690 000	5 000	0,7
Autres dédommagements	1 155 000	1 070 000	85 000	7,9
<b>Total</b>	<b>137 330 300</b>	<b>129 060 000</b>	<b>8 270 300</b>	<b>6,4</b>

A l'Administration générale, le détail de la participation aux entreprises de transports publics se présente comme il suit :

**Budget 2000****Budget 1999**



	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
<b>TOTAL</b>	<b>39 000 000</b>	<b>38 000 000</b>
<i>TRAFIC D'AGGLOMERATION</i>		
Solde de l'exercice précédent	0	-967 000
Acomptes sur déficit de l'année	28 702 000	28 500 000
Bleu-blanc	4 645 000	4 645 000
Indemnités zones foraines	50 000	50 000
<i>TRAFIC REGIONAL</i>		
CGN	173 300	186 700
LEB	163 200	173 900
CFF	1 582 800	1 674 300
TL (lignes 60 à 66)	342 700	396 100
LEB / Rénovation technique (IX <sup>ème</sup> convention)	2 266 000	2 266 000
Prolongement LO Nord-Est / 2 <sup>ème</sup> phase d'études	1 075 000	1 075 000

L'aggravation par rapport au budget précédent provient essentiellement du fait qu'aucune ristourne relative à l'exercice 1999 n'est à attendre en 2000.

A la Direction des écoles, l'ouverture de 16 classes supplémentaires, de même que les augmentations contractuelles, entraînent un accroissement de charges de 2,8 millions, alors que dans le secteur de la sécurité sociale un important transfert des charges de l'assurance chômage sur les régimes d'assistance (ASV, RMR) se traduit par un gonflement de la facture sociale de près de 4 millions. Le détail de ladite facture se présente comme il suit :

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
<b>TOTAL</b>	<b>30 979 800</b>	<b>27 062 500</b>
Enseignement spécialisé	2 423 300	2 406 000
PC AVS/AI et LAVAMal	15 217 200	12 930 397
Prévoyance et aides sociales	9 939 300	8 956 453
Protection de la jeunesse	2 400 000	2 428 762
Hébergement médico-social	1 000 000	340 888

### 36 Subventions accordées

**+ 1,8 mio ou + 2,8 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Administration générale	26 631 000	26 350 000	281 000	1,1
Sécurité publique et affaires sportives	3 761 900	3 587 900	174 000	4,8
Ecoles	18 798 400	18 093 100	705 300	3,9
Sécurité sociale et environnement	15 698 100	14 387 100	1 311 000	9,1
Services industriels	0	710 000	-710 000	-100,0
<b>Total</b>	<b>64 889 400</b>	<b>63 128 100</b>	<b>1 761 300</b>	<b>2,8</b>

Aux Services industriels, la participation des abonnés à TVRL, de 0,7 million, ne transite plus par le compte de fonctionnement, d'où une diminution équivalente sous les rubriques 365 et 434 du budget de la section "Distribution d'électricité". Abstraction faite de cette opération, ce type de charges aurait enregistré une hausse de 2,5 millions, soit + 3,9 %.

L'adoption du rapport-préavis n° 54 du 18 septembre 1998 relatif à la politique communale dans le domaine de la toxicomanie et de la désinsertion sociale, qui induit un renforcement du dispositif de prise en charge, entraîne à elle seule un accroissement de dépenses sous ce chapitre de 1,35 million de francs.

### 38 Attributions aux réserves

**- 10,3 mios ou - 42,7 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	156 100	13 800	142 300	-
Fonds des SI	13 641 600	24 079 600	-10 438 000	-43,3
<b>Total</b>	<b>13 797 700</b>	<b>24 093 400</b>	<b>-10 295 700</b>	<b>-42,7</b>

De même que pour les amortissements, les Services industriels enregistrent une baisse résultant des opérations spéciales prévues au budget de 1999, avec d'importantes variations d'un service à l'autre suite au remaniement prévu du Bilan.

### 39 Imputations internes

**+ 4,7 mios ou + 2,7 %**

Si globalement ces opérations comptables sont restées stables, celles-ci font apparaître des fluctuations parfois spectaculaires dans les services suite au redécoupage du bilan des SI ainsi qu'à la modification de la rémunération par ces derniers des avances de la Commune (voir chapitre 2 ci-avant).

## 4 REVENUS

### 40 Impôts

**+ 13,8 mios ou + 3,4 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	285 000 000	282 000 000	3 000 000	1,1
Impôts sur le bénéfice et le capital	80 000 000	72 000 000	8 000 000	11,1
Impôts fonciers	29 500 000	30 500 000	-1 000 000	-3,3
Droits de mutations	5 500 000	3 500 000	2 000 000	57,1
Impôts sur les successions et les donations	19 000 000	17 000 000	2 000 000	11,8
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5 890 000	6 090 000	-200 000	-3,3
<b>Total</b>	<b>424 890 000</b>	<b>411 090 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>3,4</b>

L'an 2000 est la seconde année de la période fiscale 1999-2000. Dès lors, la perception de l'impôt s'effectuera, comme en 1999, sur la base des revenus acquis au cours des années 1997 et 1998. Les prévisions pour 1999 avaient été établies compte tenu d'une modeste embellie conjoncturelle, laquelle s'est confirmée depuis lors. En effet, le niveau de chômage a affiché une inversion de tendance en 1998; il a connu, en moyenne annuelle, une valeur inférieure à celle de 1996. Parallèlement, l'indice des salaires a marqué une augmentation de 0,7 % par rapport à 1997. Ces indices, renforcés par les résultats des premiers sondages des nouvelles déclarations d'impôts de la période 1999-2000 (taxation) ont permis d'envisager une nouvelle amélioration des prévisions des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'exercice 2000.

Le système de taxation annuelle des personnes morales, en vigueur depuis 1995, permet quant à lui de prévoir, année après année, une adaptation des recettes de l'impôt sur le bénéfice à l'évolution conjoncturelle.

#### 41 Patentes et concessions - 0,2 mio ou - 6,8 %

La Police du commerce prévoit une baisse de 0,2 million dans ce chapitre suite notamment à la suppression de la taxe communale sur les patentes d'étalage (dès juillet 1998) et à la diminution de perception de la taxe sur les lotos.

#### 42 Revenus des biens - 2,9 mios ou - 5,4 %

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts et produits des participations permanentes	3 822 700	5 595 500	-1 772 800	-31,7
Revenu des immeubles du patrimoine financier	24 095 000	23 145 000	950 000	4,1
Revenu des biens du patrimoine administratif	22 154 300	24 311 600	-2 157 300	-8,9
Autres revenus	813 000	757 000	56 000	7,4
<b>Total</b>	<b>50 885 000</b>	<b>53 809 100</b>	<b>-2 924 100</b>	<b>-5,4</b>

Au Service de l'électricité, la suppression pour l'an 2000 du dividende versé habituellement par EOS entraîne un manque à gagner de quelque 1,5 million alors qu'au Service des gérances, le produit des immeubles a été revu à la hausse pour 0,8 million.

Quant au Service de la circulation, il a procédé à un réajustement à la baisse de 2,2 millions pour les recettes de parcage, notamment en raison de la suppression de places de parc sur le domaine public au centre-ville.

**43 Contributions diverses****+ 13,2 mios ou + 2,6 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	82 510 900	76 951 400	5 559 500	7,2
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	63 545 800	58 856 300	4 689 500	8,0
Frais facturés à des tiers, remboursements	8 843 700	8 697 800	145 900	1,7
Amendes	13 000 000	13 000 000	0	0,0
Autres contributions	23 967 300	23 108 200	859 100	3,7
Sous-total	191 867 700	180 613 700	11 254 000	6,2
Ventes d'énergie des SI	333 046 000	331 066 000	1 980 000	0,6
<b>Total</b>	<b>524 913 700</b>	<b>511 679 700</b>	<b>13 234 000</b>	<b>2,6</b>

Cette rubrique enregistre les principaux écarts suivants (en millions de francs) :

Redevances et prestations facturées

Prestations et taxes d'abattage	-0,290
Contrôle des viandes	-0,330
Courses d'ambulances	0,220
Gestion des déchets	0,500
Taxes d'épuration des eaux et de raccordement	1,026
Service des eaux	0,377
Secteur "Multimédia" (augmentation de la finance mensuelle, raccordement, télésurveillance, location de capacité de lignes)	3,094

Ventes

Assainissement (matériaux récupérés)	0,240
Eau	4,500
Electricité	2,500

Autres recettes

Rachat par l'Etat des bâtiments d'enseignement professionnel (ajustement de l'acompte)	-1,180
Rétrocession par EOS de ristournes accordées à divers clients	2,360
Non prélèvement en 2000 sur le fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	-0,235

**44 Part à des recettes sans affectation****- 1,0 mio ou - 24,3 %**

La baisse de ce chapitre provient exclusivement de la part communale à l'impôt cantonal sur les gains immobiliers, les prévisions pour l'exercice 2000 s'étant fondées sur le résultat réalisé lors des comptes de 1998.

**45 Dédommagements de collectivités publiques****- 0,7 mio ou - 1,3 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Participation de l'ECA aux frais du Service de secours et d'incendie	10 502 100	12 001 600	-1 499 500	-12,5
Participations des collectivités publiques aux charges de la Direction des écoles	15 662 400	16 499 500	-837 100	-5,1
Participation des communes aux charges de la STEP	3 835 800	4 283 300	-447 500	-10,4
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	5 500 000	3 310 000	2 190 000	66,2
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10 575 500	10 841 600	-266 100	-2,5
Autres dédommagements	3 334 800	3 134 200	200 600	6,4
<b>Total</b>	<b>49 410 600</b>	<b>50 070 200</b>	<b>-659 600</b>	<b>-1,3</b>

Les dernières négociations avec l'ECA aboutissent à une participation aux frais du SSI de quelque 1,5 million inférieure au budget précédent.

A la Direction des écoles, la diminution du nombre d'élèves provenant des communes de l'arrondissement, suite à l'introduction d'EVM, provoque une diminution de recettes de quelque 1 million de francs.

En revanche, à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement l'on s'attend à une forte augmentation de la participation de l'Etat aux frais relatifs au RMR ainsi qu'au CSR, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

**48 Prélèvements sur les réserves****- 17,4 mios ou - 53,4 %**

	<u>Budget 2000</u>	<u>Budget 1999</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation de la STEP	2 791 500	3 252 500	-461 000	-14,2
Fonds des SI	12 341 000	29 255 300	-16 914 300	-57,8
<b>Total</b>	<b>15 132 500</b>	<b>32 507 800</b>	<b>-17 375 300</b>	<b>-53,4</b>

La diminution des charges nettes relatives à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées entraîne une baisse du recours au fonds de péréquation.

Quant aux Services industriels, ils enregistrent également sous ce chapitre des écarts importants résultant des opérations spéciales prévues au budget de 1999.

**5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2000 A 2003**

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

Un plan des dépenses d'investissements pour 1999 et 2000, portant sur les crédits déjà votés (A I).

Un plan des dépenses d'investissements pour 1999 et 2000, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2001, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).

Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2001.

\* \* \* \*

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2000 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.1999	Sur crédits à voter	Total
Administration générale	3,1	0,0	3,1
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	12,7	7,8	20,5
Direction des finances	8,9	2,3	11,2
Direction des travaux	5,3	10,2	15,5
Direction des écoles	8,3	4,8	13,1
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	9,5	4,1	13,6
Direction des services industriels	28,8	14,7	43,5
Total du patrimoine administratif	76,6	43,9	120,5
Patrimoine financier	0,5	0,1	0,6
<b>Total général</b>	<b>77,1</b>	<b>44,0</b>	<b>121,1</b>

Les principales dépenses prévues pour 2000 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Rénovation de la maison Gaudard	2 500
Réaménagement du stade de Vidy	3 000
Restructuration des abattoirs	3 000
Téléjalonnement des parkings	3 000
Réfection des immeubles pl. du Port 5-7	3 000
Réaménagement des quais d'Ouchy et "Serpentine"	2 600
Assainissement de la baie de Vidy	6 000
Agrandissement de la station de pompage de Lutry	12 000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2000 sont évaluées à 11,9 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements s'élèvent à 116,5 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

## 6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2000

Pour estimer cette évolution, il faut d'abord déterminer l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements et les demandes d'achats de matériels et logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements envisagés.

<b>Détermination de l'autofinancement (ressources)</b>		
	<b>Doit</b>	<b>Avoir</b>
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	46,6	
Amortissements		95,3
Attributions aux réserves		13,8
Prélèvements sur les réserves	15,1	
	<u>61,7</u>	<u>109,1</u>
Autofinancement	<u>47,4</u>	
	<u>109,1</u>	<u>109,1</u>
	=====	=====
<b>Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)</b>		
	<b>Doit</b>	<b>Avoir</b>
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes du patrimoine administratif	120,5	
Autorisations d'achats	7,9	
Subventions et recettes sur investissements		11,9
	<u>128,4</u>	<u>11,9</u>
Investissements nets		<u>116,5</u>
	<u>128,4</u>	<u>128,4</u>
	=====	=====
<b>Financement</b>		
	<b>Mios de francs</b>	<b>%</b>
Investissements nets	116,5	100,0
./. Autofinancement	<u>47,4</u>	<u>40,7</u>
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>69,1</u>	<u>59,3</u>
	=====	=====

## 7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 103 de la Municipalité, du 30 septembre 1999;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2000 comme il suit :

Charges	fr. 1 298 750 600
Revenus	1 252 180 800
<b>Excédent des charges</b>	<b>fr. 46 569 800</b>

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2000;  
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2000.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :  
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
  - B. Compte de fonctionnement par nature
  - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2000  
Brochure du projet de budget de l'exercice 2000  
Plan des investissements pour les années 2000 à 2003